



MAIRIE DE FALLERON
85670 FALLERON

VENDÉE

téléphone : 02 51 35 50 91

télécopie : 02 51 35 54 54

e-mail : mairie.falleron@wanadoo.fr

Réunion du 22 décembre 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le vingt-deux décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2016

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, FOREST, BONNEAU.

EXCUSES : M. GELEBART, Mme RICORDEL.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE DOUX

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété du Consorts DOUX, sise 39 rue de Nantes.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE FRANÇOIS

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de M. FRANÇOIS Franck, sise 10 rue du Calvaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE FOURNIER

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété du Consorts FOURNIER, sise 1 rue de Saint-Gilles.

APPROBATION APD REHABILITATION FOYER RURAL

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et explique que le projet comporte :

- la salle polyvalente d'une surface de 258 m², avec rangement de 37.5 m²
 - un espace spectacle de 72 m², dont une scène mobile de 30 m²
 - un espace accueil de 186 m², dont une salle bar/réception de 108.50 m²
 - un office (cuisine, vestiaires) de 73 m²
 - le local technique de 22.50 m², qui sera situé à l'étage
- pour une surface totale de 649 m².

Le Conseil Municipal :

- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 844 150 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 78 084 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 38 301 € HT.
- Autorise le lancement de la phase DCE.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au Budget Primitif 2017, à l'article 2313-103.

SUBVENTION SPECTACLE DE NOEL POUR LES ECOLES

Le Conseil Municipal décide de payer l'intégralité du spectacle de Noël qui sera proposé aux enfants des écoles.

A FALLERON, le 26 décembre 2016

Le Maire,
Gérard TENAUD

